



**Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris**

**Délibérations 2023**

**Séance du 15 mars 2023**

**Délibération n°1 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 décembre 2022**

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 décembre 2022, sous réserve des modifications proposées en séance.

**Délibération n°2 : Analyse de la fusion des ENSTA**

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris partage l'analyse de la fusion des ENSTA présentée en séance.

**Délibération n°3 : Règlement intérieur d'IP Paris**

Le Conseil d'administration approuve les évolutions proposées du règlement intérieur de l'Institut Polytechnique de Paris, sous réserve de l'approbation du conseil d'école de Télécom SudParis.

**Délibération n°4 : Compte financier 2022**

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris arrête à l'unanimité les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 33 ETPT dont 22 ETPT sous plafond d'emplois législatif
- 17 702 885,10 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 2 569 845,20 € personnel
  - 15 127 523,49 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 5 516,41 € investissement
- 15 951 017,48 € de crédits de paiement
  - 2 569 845,20 € personnel
  - 13 348 001,93 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 33 170,35 € investissement
- 18 581 658,25 € de recettes
- 2 630 640,77 € de solde budgétaire



**Article 2 :**

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 2 605 962,80 € de variation de trésorerie
- 1 355 029,85 € de résultat patrimonial
- 1 366 430,61 € de capacité d'autofinancement
- 970 897,00 € de variation de fonds de roulement

**Article 3 :**

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris décide d'affecter le résultat à hauteur 1 355 029,85 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**Séance du 28 juin 2023**

**Délibération n°5 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mars 2023**

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mars 2023, sous réserve des modifications proposées en séance.

**Délibération n°6 : Approbation des évolutions du règlement des études des masters IP Paris**

Le conseil d'administration approuve les évolutions du règlement des études des masters IP Paris à compter de l'année académique 2023-24, sous réserve des modifications proposées en séance.

**Délibération n°7 : Approbation des diplôme et capacité d'accueil du CPES de Palaiseau Paris-Saclay**

Le conseil d'administration approuve la création du diplôme et la capacité d'accueil du CPES de Palaiseau Paris-Saclay.

**Délibération n°8 : Approbation de la transformation de l'association Paris-Saclay Cancer Cluster (PSCC) en une fondation de coopération scientifique**

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration approuve le projet de transformation de l'association Paris-Saclay Cancer Cluster (PSCC) en une fondation de coopération scientifique.

**Article 2 :**

Le Conseil d'administration approuve le projet de statuts de la fondation de coopération scientifique PSCC joint en annexe à la présente délibération.



**Article 3 :**

Le conseil d'administration approuve l'apport associatif de vingt mille euros (20 000,00 €) sans droit de reprise (libéralité), à l'association afin de constituer un fond de dotation, préalable à sa transformation en fondation de coopération scientifique.

**Article 4 :**

Le Conseil d'administration donne pouvoir au Président de l'Institut Polytechnique de Paris, pour :

- lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association PSCC, approuver les formalités de la procédure de transformation de l'association en fondation de coopération scientifique ;
- signer les actes définitifs correspondants, notamment les statuts conformes au projet figurant en annexe sauf modifications non substantielles possibles.

**Séance du 21 juillet 2023 (délibération électronique)**

**Délibération n°9 : Abrogation de la délibération n°2023-03 relative aux évolutions du règlement intérieur de l'Institut Polytechnique de Paris du 15 mars 2023 et approbation des évolutions du règlement intérieur de l'Institut Polytechnique de Paris**

Le conseil d'administration abroge la délibération n° 2023-03 relative aux évolutions du règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Paris du 15 mars 2023 et approuve les évolutions du règlement intérieur de l'Institut Polytechnique de Paris joint en annexe à la présente délibération.

**Séance du 27 septembre 2023**

**Délibération n°10 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 juin 2023**

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 juin 2023, sous réserve des modifications proposées en séance.

**Délibération n°11 : Approbation de l'offre de formation IP Paris 2024/2025 et tarification**

Le conseil d'administration approuve

- l'offre de formation de master pour l'année universitaire 2024-2025 et l'augmentation des droits d'inscription en application partielle, selon les modalités explicitées, du mécanisme d'indexation défini dans l'arrêté du 25 août 2020 fixant les droits d'inscription à l'Institut Polytechnique de Paris pour la préparation du diplôme national de master et du diplôme de doctorat ;
- pour le Master Ingénierie Nucléaire (MNE), le maintien des droits d'inscription à leurs niveaux antérieurs pour les années académiques 2023-2024 et 2024-2025.



**Délibération n°12 : Approbation de la création du diplôme de formation continue  
“Executive MSc in speciality IP Paris”**

Le conseil d’administration approuve la création du Diplôme de formation continue IP Paris intitulé « Executive MSc in Speciality IP Paris » selon les règles de cadrage définies dans ce document.

**Délibération n°13 : Approbation de l’utilisation de la Contribution de Vie  
Étudiante et de Campus (CVEC)**

Le conseil d’administration approuve :

- Le bilan des actions 2022-2023 financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus reversé à l’Institut polytechnique de Paris au titre de l’année académique 2021-2023 ;
- Et la programmation des actions 2023-2024 financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus reversé à l’Institut polytechnique de Paris au titre de l’année académique 2022-2023.

**Séance du 14 décembre 2023**

**Délibération n°14 : Approbation du procès-verbal du Conseil d’administration du  
27 septembre 2023**

Le conseil d’administration approuve le procès-verbal du Conseil d’administration du 27 septembre 2023.

**Délibération n°15 : Approbation des capacités d’accueil des masters IP Paris pour  
l’année académique 2024-25**

Le conseil d’administration approuve les niveaux de capacités d’accueil « CAL » et les modalités de recrutement associées applicables pour l’accès aux formations de l’Institut polytechnique de Paris conduisant au Diplôme National de Master.

**Délibération n°16 : Approbation de la capacité d’accueil du CPES pour l’année  
académique 2024-2025.**

Le conseil d’administration approuve la capacité d’accueil du CPES de 50 élèves pour l’année académique 2024-2025.



**Délibération n°17 : Budget initial 2024**

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris approuve les éléments suivants :

- Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme : 70 ETPT, dont 29 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 41 ETPT hors plafond d'emplois.
- Les dépenses d'IP Paris, en autorisations d'engagement, s'élèvent au total à 30 355 000 euros et sont réparties comme suit :
  - Personnel : 5 950 000 euros
  - Fonctionnement : 23 352 000 euros
  - Investissement : 1 053 000 euros
- Les dépenses d'IP Paris, en crédits de paiement, s'élèvent au total à 30 205 000 euros et sont réparties comme suit :
  - Personnel : 5 950 000 euros
  - Fonctionnement : 23 352 000 euros
  - Investissement : 903 000 euros
- Les recettes globalisées s'établissent à 11 641 469 euros et les recettes fléchées à 17 502 000 euros, soit un total de 29 143 469 euros.
- L'exercice 2024 présente un solde budgétaire en déficit de 1 061 531 euros, un résultat comptable prévisionnel en excédent de 118 500 euros et un prélèvement sur le fonds de roulement de 684 500 euros.
- Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération

**INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS**

Président

Route de Saclay

91128 PALAISEAU Cedex

SIRET : 130 025 620 00019

**Thierry Coulhon**

Président du Conseil d'administration  
de l'Institut Polytechnique de Paris